



LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition juin 2019



Crédit photo : Yvon Finn



Crédit photo : Edith Corbeil



Crédit photo : Léon Côté



Crédit photo : Edith Corbeil



Crédit photo : Roger Langlais

TABLE DES MATIÈRES



CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !	3
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL	5
CONNAISSEZ-VOUS	6
PAGE COUVERTURE	9
TAXES MUNICIPALES	9
BUREAUX FERMÉS	10
SERVICE DES LOISIRS	11
POLITIQUE FAMILIALE / MADA	12
FOIRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	13
SERVICE D'URBANISME	17
TRAVAUX PUBLICS	19
PROMENADE AVEC VOTRE ANIMAL	22
PROGRAMME RENO-REGION	23
INFORMATION SOPFEU	24
POMPIERS VOLONTAIRES	25
CAPSULES DE PRÉVENTION : LE DEMENAGEMENT	25
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	26
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T	28
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE	29
CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE DU QUEBEC	30
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2019	34
COORDONNÉES - NUMEROS DE TELEPHONE A RETENIR	35
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL	35
DATE DE TOMBÉE - PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR	35



**Noter que vous pouvez également lire
votre Cacarreur sur le site Internet de
la municipalité à l'adresse suivante :
www.pointe-aux-outardes.ca**

CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE

Crédit photo : Journal le Manic



Bonjour à vous toutes et tous !

Le printemps est bel et bien arrivé et, encore une fois, il est venu à bout de l'abondante neige laissé par l'hiver. Cette saison, plus clémentine, fait place au renouveau, c'est-à-dire l'éveil de la nature sous toutes ses formes qui remet à l'ordre du jour les grands ménages intérieurs et extérieurs de même que les projets de rénovation et de construction de plus ou moins grandes envergures.

Maintenant, voici les principales décisions prises par votre conseil de même que les informations livrées lors de la session ordinaire du 13 mai dernier.

Dépenses autorisées : Au chapitre des principales dépenses autorisées par le conseil, il a été résolu d'accepter l'offre de service de **la firme Jean-Yves Bouchard, urbaniste**, pour apporter des modifications à notre règlement de zonage au coût de 3 080\$ plus taxes.

Nous avons aussi accepté l'offre de service de **V.A.R inc.**, au coût de 13 884,46\$ plus taxes, pour effectuer les branchements extérieurs des génératrices (bureau municipal et au Centre des loisirs) qui seront utilisées lors de situations d'urgence ou de sinistres éventuels.

Nous avons également résolu d'accepter la soumission de **la Galerie du Tapis** de l'ordre de 9 565,00\$ plus taxes, pour procéder à l'entretien et la réfection du revêtement extérieur de l'entrepôt situé au 493, chemin Principal. Autre soumission que nous avons accepté, celle de **Sani-Manic Côte-Nord Inc** au coût de 3 794,18 \$, taxes incluses pour la location et l'entretien périodique de deux (2) toilettes chimiques du 22 mai au 9 octobre 2019.

Finalement, nous avons résolu de faire un don de 1 500 \$ à la **maison des jeunes Le S.Q.U.A.T** en échange de la réalisation de leur traditionnelle opération nettoyage de fossés de nos rues municipales et pour leur contribution à la corvée de teinture de la passerelle du Portail d'entrée de la municipalité.

Érosion des berges : Tout d'abord, afin de rassurer certaines personnes qui seraient encore septiques quant à l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique (MSP) à Pointe-aux-Outardes, pour la réalisation de travaux pour contrer l'érosion côtière, sachez que le 10 avril dernier, soit deux (2) jours seulement après la tenue de la conférence de presse, nous avons reçu un premier versement de 2 000 000\$.

Depuis cette date, Mme Dania Hovington et moi, avons participé à deux (2) conférences téléphoniques avec notre interlocuteur principal dans le dossier, M. Jean-Denis Bouchard, du MSP et d'autres intervenants, afin d'initier les premières étapes de mise en œuvre du projet pour la réalisation de travaux de protection des berges, secteur Est de la rue Labrie.

Toutefois, nous sommes contraints d'attendre que la firme Lasalle/NHC inc. dépose les résultats de la modélisation fait en laboratoire, spécifique au secteur à protéger, afin que M. Yann Ropars puisse établir le ou les concepts d'ouvrages éventuels à considérer. Selon les échéanciers avancés par le MSP, nous devrions être en mesure de débiter, plus substantiellement, la mise en œuvre du projet au cours de l'été.

Par ailleurs, nous devons effectuer très prochainement la demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, au ministère de l'environnement, dans le but de réaliser les travaux de réparation de l'enrochement endommagé à l'ouest du vieux quai, et ce, au courant de l'automne.

IMPORTANT :

Lors de la dernière session du conseil, des citoyens présents nous ont demandé de trouver des moyens pour sensibiliser le public à une utilisation écoresponsable de nos plages.

Deux problématiques ont été soulevées, soit :

- **les excréments d'animaux jonchant la plage ce qui affecte, bien sûr, la qualité des randonnées de ses utilisateurs en général ;**
- **la circulation des VTT non sécuritaire, parfois à des vitesses excessives et aussi à l'exécution de manœuvres extrêmes, surtout au pied de la falaise, ayant pour effet d'accélérer artificiellement l'érosion des berges.**

Si nous n'avons aucun contrôle sur les changements climatiques, vous conviendrez, avec moi, qu'il est tout à fait possible d'apporter des changements par rapport à nos comportements.

Note : En terminant, si vous voulez en savoir plus sur les décisions prises par vos élus, je vous invite à visiter notre site Web où il vous sera possible de consulter les procès-verbaux de toutes les sessions du conseil municipal.

Au plaisir de vous saluer !

Serge Deschênes

Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-Aux-Outardes.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL



***Prochaine réunion
du conseil : Lundi, le
10 juin 2019 à 19h30***

CONNAISSEZ-VOUS...

Cette section est pour vous, citoyens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir faire, vos habiletés diverses, etc.

CE MOIS-CI, PLUSIEURS BELLES REUSSITES ET BEAUX ACCOMPLISSEMENTS À PARTAGER AVEC VOUS.

C'est le 4 mai dernier, sous la présidence d'honneur d'Annie Brocoli, qu'a eu lieu la finale *dictée du secondaire* présentée dans le cadre du Festi-Livre de les Bergeronnes.

L'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes était représentée par Jade Malouin-Tremblay (5e année) et Leïa Gravel (6e année).



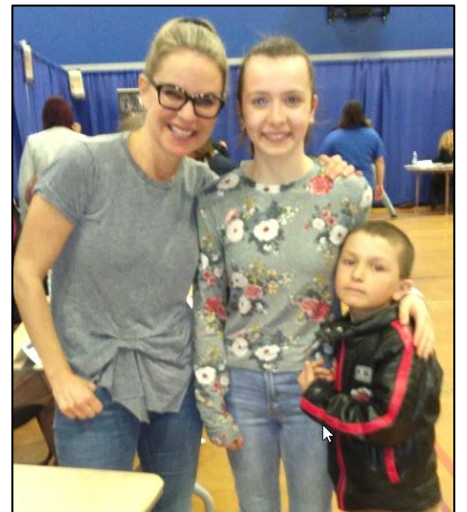
Sur la photo de gauche : Annie Brocoli et Jade Malouin-Tremblay.

Sur la photo de droite : Annie Brocoli et Léïa Gravel, qui a terminé en deuxième position, accompagnée de son frère Arthur.

Le Festi-Livre de Les Bergeronnes est une activité littéraire unique qui a vu le jour en 2000.

Cette fête du livre s'inscrit comme un événement culturel incontournable de la région.

Félicitations les filles !
Continuez votre excellent travail !



Les Commandeurs du Collège de Lévis (catégorie M16) ont demandé à Tristan Pelletier de remplacer un de leur gardien pour participer au "Tournoi CCM Boston invite".

Tristan a eu la chance de garder les buts contre une équipe de Tampa Bay et une de Boston où il a remporté ses deux matchs. L'équipe a également remporté le tournoi. Tristan était en évaluation par le Collège de Lévis, depuis quelques mois.

Grâce à ses efforts, Tristan a eu l'annonce, à la fin du tournoi, qu'il ferait parti du Programme sport-étude hockey AAA au Collège de Lévis pour l'année 2019-2020.



Félicitations Tristan, la municipalité te souhaite beaucoup de succès !

Trois étudiants du Cégep de Jonquière, dont Valérie Bérubé, sont parvenus à développer en laboratoire, pour la première fois au monde, une particule qui pourrait être la première étape d'un médicament visant à réduire l'impact de la chimiothérapie.



Le 29 avril dernier, dans le cadre de leur projet de fin d'études, Valérie Bérubé (*à gauche sur la photo*), Ariane Nadeau et François-Xavier Sirois ont présenté leur projet final au Cégep de Jonquière lors d'une journée consacrée aux finissants en Sciences.

Cette réussite est le fruit d'une collaboration avec Alexis St-Gelais, étudiant en biologie à l'université du Québec à Chicoutimi. Ce dernier, a guidé les trois étudiants dans leurs travaux et leur a expliqué les techniques de base utilisées dans le domaine. Les étudiants laissent maintenant leur recherche entre les mains d'Alexis St-Gelais. "On a obtenu ce qu'on voulait. La prochaine étape serait de purifier notre produit parce qu'on retrouve encore quelques impuretés", déclare Valérie Bérubé.

Félicitations Valérie pour cette contribution à la science !

Le 3 mai dernier a eu lieu le 26^e Gala des entreprises présenté par la Chambre de Commerce de Manicouagan.



Crédit photo : Geneviève Rioux-Savard

À cette occasion, le prix coup de cœur du public a été remis à l'entreprise Petite Fleur (atelier/boutique floral) créée en 2018 par Mme Maulde Drouin-Miller.

Mme Johanne Gaudreau, représentante du public remet le prix à Mme Maulde Drouin-Miller et à sa collègue Mme Marlène Sullivan. *(Représentées de gauche à droite sur la photo).*

Par ailleurs, mentionnons le travail de M. Marius Blais de Les Créations Férécho pour la fabrication du trophée qui a été remis à l'entreprise Petite Fleur lors du Gala des entreprises.

Les Créations Férécho, créée en 2015, a comme mission de développer la conscience environnementale citoyenne par la création et la mise en marché d'articles porteurs de messages à valeur écologique et créés à base de ferrailles et autres matériaux recyclés.



Félicitations à toute l'équipe de Petite Fleur pour leur réussite et à Les Créations Férécho pour cette création.

Vous ou quelqu'un de votre entourage a participé ou participera prochainement à un événement, etc.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

PAGE COUVERTURE

À tous les mois, la reliure du Cacardeur affichera de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes. De plus, vous verrez la couleur de celle-ci changer avec les saisons.



Je vous invite donc à me faire parvenir vos images d'activités de plein air, de paysages, de faunes, etc. Des photographies qui représentent la beauté de notre municipalité et sa grande diversité. Qui sait, elles se retrouveront peut-être sur la page couverture d'une prochaine édition.

Merci à M. Yvon Finn, Mme Edith Corbeil, M. Léon Côté et à M. Roger Langlais pour les photos publiées ce mois-ci.

N'hésitez pas et envoyer vos clichés à l'adresse suivante : **municipalite@pointe-aux-outardes.ca**

TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LE DEUXIÈME VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES EST DÛ POUR LE 20 JUIN PROCHAIN.

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.

Noter que la municipalité NE DISPOSE PAS de terminal pour le paiement Interac.

BUREAUX FERMÉS

Veillez prendre note qu'en raison du congé de la Fête nationale du Québec (*communément appelée la Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Jean*) les **bureaux seront fermés lundi, le 24 juin prochain.**



Les bureaux seront également fermés lundi, le 1 juillet pour le congé de la Fête du Canada (*aussi appelé le Jour de la Confédération*).

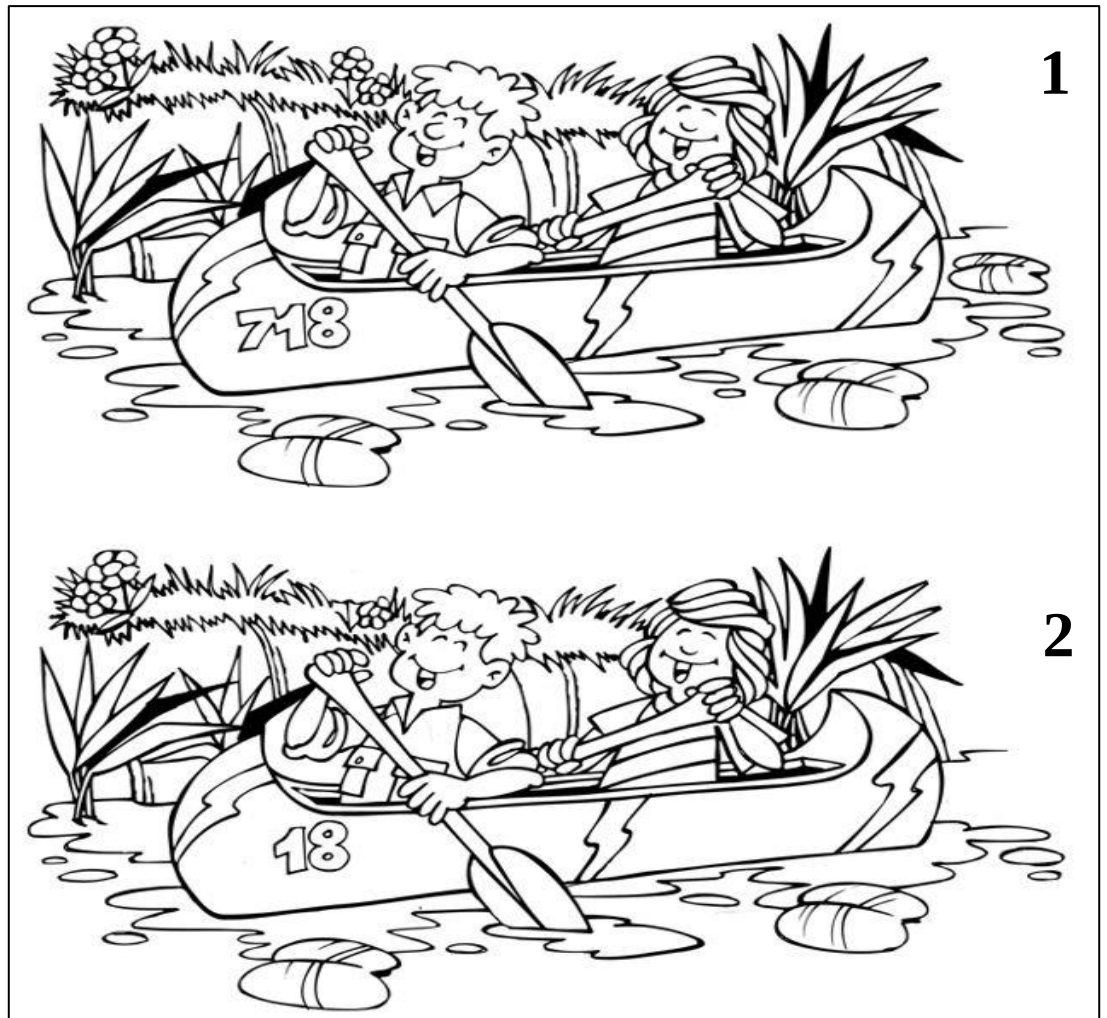
Vous prévoyez un déplacement, soyez prudents sur les routes !

Profitez des festivités en famille ou entre amis. Bon congé à tous !

**Entoure
les 7
différences
sur le
deuxième
dessin.**

**Vous pouvez
colorier le
premier
dessin.**

**Réponse à la
page : 28**



SERVICE DES LOISIRS

Juin, la fin des classes arrivent à grands pas! Le beau temps arrive peu à peu et les activités estivales sont à nos portes!

Les travaux de rénovations au Centre des loisirs sont débutés, je vous rappelle que si vous devez me joindre durant cette période, je serai dans les locaux municipaux et mon numéro de téléphone sera 418-567-2203. Nous vous aviserons dès que le Centre des loisirs réouvrira ses portes.

Petit retour sur le bazar de la Bibliothèque municipale qui a permis d'amasser et de remettre *la somme de 90\$* à l'École les Dunes pour leur projet de cour d'école. Merci de votre participation et merci aux bénévoles impliqués.



Rappel : Les journées d'inscription se dérouleront, du **lundi 3 juin au vendredi 7 juin**, à la municipalité au 471, chemin Principal aux heures régulières de bureau et le mardi 5 juin entre 18h00 et 20h00. Pour le soccer et le baseball, les essais et prêts de vêtements se feront le mardi 5 juin entre 18h00 et 20h00. Argent comptant seulement,

un reçu vous sera donné pour l'une ou l'autre des activités.

- Début des activités de Baseball : **mardi, le 18 juin 2019, 18h00**
- Début des activités de Soccer : **mardi, le 25 juin 2019, 18h30**
- Début des activités du Camp de jour : **mardi , le 2 juillet 2019**



À SURVEILLER :

*Un comité de travail a été formé afin de concevoir une politique de loisirs et de culture. Durant les prochains mois, vous serez invité à compléter un sondage pour leur faire connaître vos besoins et intérêts en la matière !
Restez à l'affût !*

POLITIQUE FAMILIALE / MADA

La Politique familiale / MADA c'est quoi? **MADA, Municipalité Amie Des Aînés**. Elle a pour but d'adapter ses politiques en fonction des besoins des familles et des aînés, de favoriser leurs visions, d'aider à la création d'un sentiment d'appartenance, de mettre en action ses participants afin de développer des environnements favorables et de saines habitudes de vie chez ses citoyens.



Le comité de suivi travaille actuellement à son prochain plan d'actions qui sera présenté, au conseil municipal, au cours des prochains mois pour son adoption. Voici les dix (10) membres qui compose le comité.

- M. Robert Leblanc, citoyen
- M. Julien Normand, conseiller municipal
- M. René Perry, maison des jeunes Le SQUAT
- M. Dave Prévèreault, conseiller municipal
- M. Jean-Pierre Simard, CISSS de la Côte-Nord
- Mme Joëlle Bernier, service des loisirs
- Mme Maryse Desjardins, FADOQ
- Mme Chantale de Verteuil, fermières citoyenne
- Mme Josée Tremblay, citoyenne
- Mme Fabiola Vielma, citoyenne

PROCHAINE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE COMITÉ :



Café-Viennoiseries : Mardi, le 11 juin 2019 dès 9h00 à la salle communautaire (sous-sol) de la Municipalité. Profitez de l'occasion autour d'un bon café pour venir faire un casse-tête, seul, en famille ou entre amis. Si vous désirez soumettre des idées de thématiques ou de conférences, merci de communiquer avec moi!
loisirs@pointe-aux-outardes.ca

Bon été à tous et profitez bien de la saison estivale!

FOIRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL



Dimanche, le 5 mai dernier, avait lieu la 3^e édition de la *Foire du développement social* dans la «magnifique» municipalité de Pointe-aux-Outardes. Cette initiative, qui vise à faire connaître des organismes et artisans oeuvrant pour et dans nos milieux, s'est avérée une belle découverte pour les 175 personnes qui ont défilé tout au cours du déjeuner organisé par la FADOQ du milieu.



Organismes et artisans présents pour l'événement.



Comité organisateur.

Vous avez manqué cette activité, voici un résumé des services offerts par les organismes présents lors de la Foire du développement social.

➤ **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC MANICOUAGAN**

Description des activités

- Promotion et soutien à l'action bénévole : activités diverses de reconnaissance, accueil, support, formation et accompagnement des bénévoles ;
- Accompagnement-transport bénévole ;
- Popote roulante ;
- Visites d'amitié et appels de courtoisie ;
- Accueil et orientations des bénévoles vers les organismes du milieu ;
- Références, outils, formations.



Adresse : 896, rue Puyjalon Bur.202

Téléphone : 418-294-1445

➤ **COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE**

Description des activités

- Promouvoir et soutenir des actions visant la protection et la mise en valeur des écosystèmes limitrophes au Saint-Laurent ;
- Promouvoir et soutenir la réhabilitation des milieux perturbés ;
- Faciliter l'accessibilité à la population à la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent.



Adresse : 57, Place La Salle

Téléphone : 418-296-0404

➤ **COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE – SERVICE AUX ENTREPRISES**

Description des activités

- Formations sur mesure ;
- Examen d'embauche ;
- Progression de métiers ;
- Formations en SST ;
- Mise à niveau des compétences ;
- Soutien technique aux entreprises ;
- Formations sur équipements mobiles ;
- Attestations d'études professionnelles (AEP).



Adresse : 53, avenue Charles-Guay

Téléphone : 418-589-0875

➤ **EQUIJUSTICE HAUTE CÔTE-NORD MANICOUAGAN**

Description des activités

- Le service de médiation citoyenne est une alternative offerte à l'ensemble des résidents d'un territoire qui souhaite tenter de régler à l'amiable une situation conflictuelle.
- Une équipe de citoyens formée en résolution de conflits et en médiation est disponible pour accompagner les personnes dans leurs démarches.



Adresse : 766, rue Bossé

Téléphone : 418-589-6566

➤ **L'HOSPITALIÈRE CENTRE DE JOUR**

Lieu offrant une ambiance chaleureuse pour recevoir, le jour en semaine, des malades de tous âges qui sont à la recherche d'une meilleure qualité de vie, tout en offrant du support et un répit à leurs proches



Description des activités

- Soins physiques : Bain thérapeutique, coiffure, pédicure, manucure, massage, soin du visage et maquillage ;
- Soutien psychosocial et affectif ;
- Accès à de l'information et de la documentation ;
- Expertise d'une infirmière sur place. Activités de divertissement ;
- Réorientation des problèmes plus complexes vers les ressources adéquates.

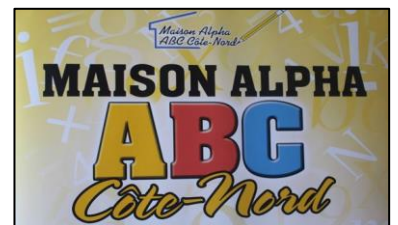
Adresse : 57, Place La Salle

Téléphone : 418-589-7705

➤ **MAISON ALPHA ABC CÔTE-NORD**

Description des activités

- Alphabétisation ;
- Francisation ;
- Informatique de base ;
- Ateliers créatifs : pour les gens qui désirent développer leur côté manuel. Les bricolages sont offerts sur différents thèmes, tels que : Noël, l'halloween, l'automne, Pâques, etc. ;
- Permettre à tous d'apprendre à leur rythme, dans une atmosphère de détente sans le stress des examens ;
- Briser l'isolement, développer l'estime, la confiance en soi et l'autonomie ;
- Favoriser l'intégration sur le marché du travail.



Adresse : 600, rue Jalbert

Téléphone : 418-294-2400

➤ **POINTE-AUX-POMMES**

Propose aux consommateurs de la région de la Manicouagan des produits biologiques, exempts de tout pesticide et engrais chimiques et respectueux de l'environnement.



Description des activités

- Production de bleuets, fraises, framboises, pommes, ail et gourganes, le tout certifié Écocert Canada depuis 2017. L'autocueillette de pommes débutera à l'automne 2019.

Adresse : 280, chemin Principal

Téléphone : 418-567-2925

➤ **SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE**

Les services du programme de soutien à domicile s'adressent aux personnes aux prises avec une incapacité qui les confine à domicile de façon permanente ou temporaire et dont l'état de santé nécessite certains soins ou de l'aide.



Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

Description des activités

- Suivi post opératoire ;
- Suivi des personnes en perte d'autonomie ;
- Suivi en soins palliatifs ;
- Soins de santé courant 4 fois/semaine à Chute-aux-Outardes pour le secteur de la Péninsule ;
- Laboratoire de prise de sang, le mardi, pour Pointe-aux-Outardes.

Téléphone : 418 296-2572, poste 315162

SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin d'un permis. À cette effet, prévoir un délai, puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Il suffit de le compléter et nous le faire parvenir.

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

VISITE DE TERRAIN : OBLIGATION DE RECEVOIR L'OFFICIER

▪ **Selon le Code Municipal à l'article 492**

SECTION III - DES BÂTIMENTS (visites des maisons)



492. Toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour autoriser ses officiers à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à

l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires, locataires ou occupants de ces maisons, bâtiments et édifices, à recevoir ses officiers et à répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution des règlements.

(C.M. 1916, a. 392; 1996, c. 2, a. 455; 2001, c. 35, a. 28.)

- **Selon le règlement #340-18 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de l'ôtement et de construction.**

2.1.3 VISITE DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Dans l'exercice de ses fonctions, l'officier peut, entre 7 heures et 19 heures, visiter tout terrain et toute construction afin de s'assurer de l'observance des règlements d'urbanisme.

2.7 OBLIGATION DE RECEVOIR L'OFFICIER

Toute personne doit recevoir l'officier, lui donner toute l'information qu'il requiert et lui faciliter l'accès à toute partie du bâtiment et du terrain.

TRAVAUX PUBLICS

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

GARAGE DE TOILE

RAPPEL : La municipalité invite les citoyens à enlever leur garage de toile qui se trouve sur leur propriété, et ce, dès que possible.



HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du **1^{er} juin au 15 octobre**, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, **soit : entre 18 h et 22 h :**

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS

LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

• ARROSAGE – BOYAU A LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement **avec le boyau à la main**.

Vous prévoyiez faire le remplissage d'une piscine, ensemençer/réensemencer une nouvelle pelouse ou de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418-567-2203, **nous prévoyons une période à cet effet.**



VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LE SITE INTERNET :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm le Guide d'entretien écologique de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : **Chapitre III Période d'interdiction totale**

Article 7 : Interdiction totale

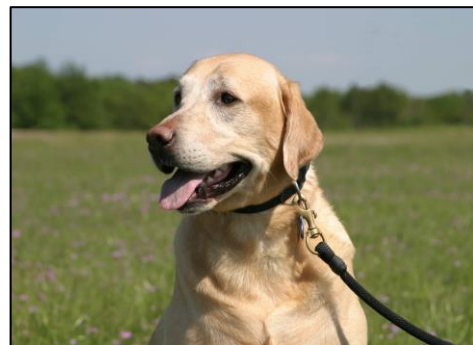
Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisées à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

LA LAISSE, LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Vous sortez votre animal à l'extérieur sans être présent pour le surveiller. Alors, la municipalité désire vous rappeler que vous devez vous assurer que votre animal demeure sur votre propriété. Pour ce faire, il existe plusieurs méthodes :

- Garder votre animal dans un bâtiment d'où il ne peut sortir ;
- Garder votre animal sur un terrain clôturé ;
- Garder votre animal sur un terrain au moyen d'une laisse, d'une corde ou d'une chaîne, dont la résistance est suffisante en proportion avec la force de l'animal ;
- Contrôler votre animal grâce à un dispositif électronique fonctionnel le dissuadant de franchir une certaine limite.



De plus, tout animal doit être tenu en laisse s'il ne se trouve pas sur la propriété de son propriétaire ou s'il se trouve sur la propriété d'une personne qui n'a pas consenti à sa présence.

Merci de votre compréhension.

PROMENADE AVEC VOTRE ANIMAL (CHIEN – CHEVAL)



Depuis peu, nous recevons des plaintes concernant la conduite non exemplaire de certains cavaliers et maîtres laissant leurs montures et leurs chiens déposer des excréments sur nos rues publiques.

Nous vous informons qu'un règlement existe concernant les **nuisances** reliées aux animaux, soit le Règlement 2003-99, dont il est fait mention à l'article 8, certains éléments que nous vous invitons à prendre connaissance, soit :

20. À l'exception des chiens guides, tout gardien ou propriétaire d'un animal doit faire enlever et nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés les excréments de cet animal, tant sur la propriété publique que privée et en disposer d'une manière hygiénique.

21. Dans la période allant du 15 mai au 15 septembre, circuler à cheval sur une plage où une signalisation l'interdit.

22. Laisser un cheval faire des excréments sur un chemin public ou en bordure de celui-ci.



23. Circuler sur la place publique avec un cheval tirant une calèche ou autre dispositif du même genre sans qu'il ne soit muni d'un système de couche efficace pour recueillir ses excréments avant qu'ils ne touchent le sol.

Donc, dans l'intérêt de tous nos citoyens, si vous désirez vous promener sur nos rues publiques avec votre cheval ou votre chien, nous vous invitons à ramasser les excréments ou de lui installer une couche car il n'est guère intéressant pour personne de mettre le pied dans les bouses de votre animal.

Merci pour votre compréhension !

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2019-2020 (23 avril 2019 au 31 mars 2020)



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

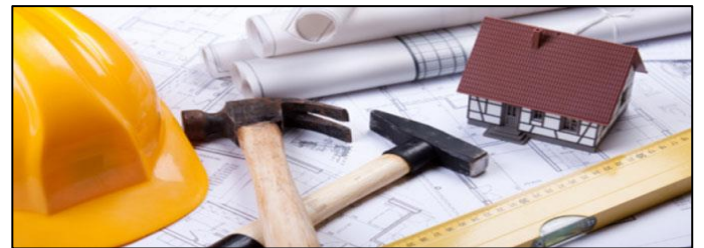
Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des défectuosités relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux défectuosités qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

INFORMATION SOPFEU

Que ce soit par un résident ou par un membre de votre service d'urgence, les incendies qui menacent la forêt **doivent être rapportés immédiatement à la SOPFEU (1-800-463-FEUX)**.

Plusieurs renseignements doivent être transmis à la SOPFEU afin qu'elle puisse analyser rapidement le potentiel de l'incendie.



Informations générales:

- Le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne qui a signalé l'incendie et ceux de la personne qui l'a découvert, si différents;
- Le nom et les coordonnées téléphoniques du responsable sur les lieux de l'incendie;
- La localisation de l'incendie (municipalité, route, kilométrage, lac, coordonnées GPS, chemin d'accès).

Évaluation de l'incendie:

- La superficie estimée;
- Le peuplement forestier (résineux, feuillu, mélangé, plantation, bûché);
- L'activité de l'incendie (éteint, lent, rapide);
- La couleur de la fumée (blanche, grise, noire);
- Les valeurs à protéger (vie humaine, infrastructure);
- Le stade de combat;
- L'équipement ou la machinerie sur place.



Dès qu'un feu de forêt est signalé à la SOPFEU, elle coordonne son attaque et le déploiement de ses ressources. Dans le cas d'incendie à proximité de municipalités, elle collabore fréquemment avec les services locaux d'incendie pour procéder à l'extinction.

POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES - RECRUTEMENT



Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Ramonage de cheminée : Noter que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.



En cas d'urgence, composez le 9-1-1

CAPSULES DE PRÉVENTION : le déménagement

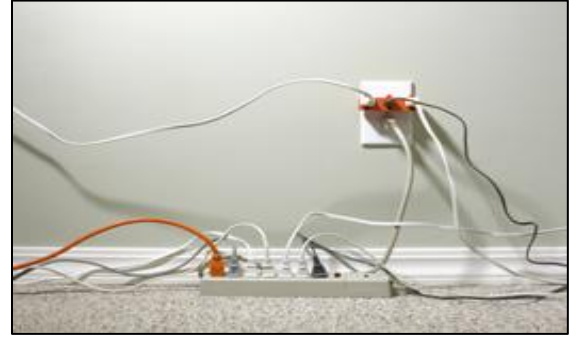


La valse des déménagements débutera bientôt partout au Québec : pensez prévention et sécurité incendie! Dès votre arrivée à votre nouvelle demeure, assurez-vous de la présence et du bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée ou de

monoxyde de carbone. Veillez à ce que les sorties, corridors et autres voies de circulation soient libres d'accès tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Portez une attention particulière à l'utilisation, à l'entreposage et au transport des produits domestiques dangereux et gardez-les hors de la portée des enfants.

Les cordons de rallonge et les câbles électriques

- Inspectez régulièrement vos cordons de rallonge et vos câbles électriques et débarrassez-vous de tout équipement endommagé.
- Privilégiez une utilisation temporaire des cordons de rallonge.
- Vérifiez que le système électrique peut supporter l'utilisation de vos appareils et utilisez le calibre de fusible approprié.
- Ne dissimulez pas les cordons et les câbles sous les tapis ou derrière les meubles et évitez de les enrouler lorsqu'ils sont branchés.
- Ne branchez jamais de gros appareils électroménagers (tels une laveuse, une sècheuse, un lave-vaisselle, un réfrigérateur, etc.) sur des cordons de rallonge ou des prises multiples!



BON DÉMÉNAGEMENT !

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/demenagement-prevention.html>

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS



Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8h30 et 11h45.

Horaire du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8h à 9h45

COMMUNIQUE DE PRESSE

QUAND ON ROULE À VÉLO, ON PORTE SON CASQUE!

Baie-Comeau, le 1^{er} mai 2019 – Avec l'arrivée prochaine des températures plus clémentes, la Direction de santé publique de la Côte-Nord invite tous les utilisateurs de vélo à poser un geste intelligent pour leur sécurité : porter un casque!

En effet, il est très efficace pour prévenir les blessures à la tête, que ce soit lors d'une chute à vélo ou lors d'une collision avec un véhicule motorisé. Selon les plus récentes données disponibles, en 2013-2014, près de 4 Nord-Côtiers sur 10 (12 ans et plus) portaient un casque à vélo, soit une augmentation significative par rapport à 2009-2010 où environ 2 cyclistes sur 10 avaient cette habitude. Le taux de port du casque était similaire à celui de l'ensemble du Québec en 2013-2014.

La pratique du vélo est très populaire au Québec, où plus de 4 millions de cyclistes profitent de cette activité pour garder la forme ou joindre l'utile à l'agréable par le transport actif. Toutefois, le port du casque est encore négligé par plusieurs personnes. Même si son utilisation n'est pas obligatoire, cet équipement de protection réduit le risque de subir des blessures sévères, à la tête ou au visage, ou même de décéder lors d'une collision ou d'une chute.

Pour les personnes qui en portent un, il faut s'assurer qu'il soit bien ajusté afin d'être bien protégé. Il ne doit pas être trop relâché ou trop tiré vers l'arrière de la tête. À cet égard, il faut suivre la règle 2V1, une technique simple à adopter quand vous mettez votre casque avant de prendre la route :

- Avec le casque sur votre tête, il ne devrait pas y avoir plus de « 2 » doigts d'espace entre votre tête et le contour du casque;
- Les attaches doivent former un « V » juste en dessous des oreilles;
- La courroie qui passe sous le menton doit laisser passer seulement « 1 » doigt.

Autres éléments de sécurité

La Direction de santé publique rappelle aux cyclistes d'autres éléments de sécurité :

- Choisir en priorité des itinéraires munis de pistes cyclables;
- Respecter le code de la route en tout temps;
- Entretenir sa bicyclette (câble de freins, lumières réfléchissantes, selle ajustée);
- Signaler du bras ses intentions;
- En groupe, rouler en file indienne;
- Rouler derrière l'enfant de manière à le surveiller lorsqu'on l'accompagne.

Les amateurs de vélo peuvent obtenir plus de détails sur l'utilisation du casque de vélo en visitant le <https://saag.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo/une-tete-un-casque/>.

Source : Pascal Paradis Conseiller en communication Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord 418 589-9845, poste 252268

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (**S**avoir être **Q**uelqu'un d'**U**nique **A**ux yeux de **T**ous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibrer lors de rencontres amicales pour les adolescents de 12 à 17 ans.



VOUS ÊTES CONVIÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



De la Maison des jeunes
Le S.Q.U.A.T

**Lundi, le 17 juin 2019
à 19h00**

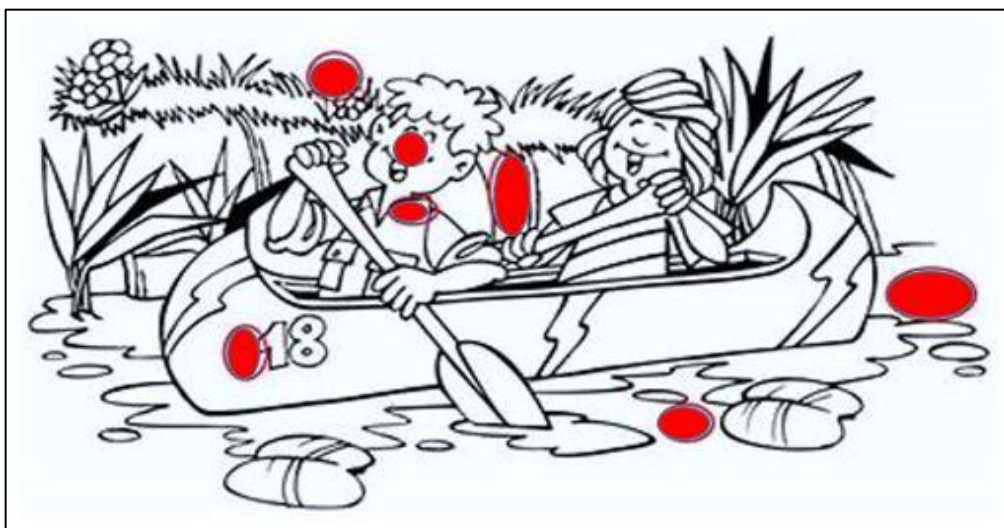
**au 480, Chemin Principal,
Pointe-aux-Outardes**

Breuvages et grignotines seront servis !

BIENVENU À TOUS !

Responsable : Maryvonne Tremblay
Informations : 418-567-1202
Courriel : mdjesquat@hotmail.com

**RÉPONSE DU
JEUX
ENTOURE
LES 7
DIFFÉRENCES**



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE



DEVENEZ BÉNÉVOLE

Faire du bénévolat peut contribuer à votre bien-être et à votre santé de plusieurs façons.

Le Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan a comme mission de promouvoir et développer l'action bénévole dans différents secteurs de l'activités humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole; de recruter et former des bénévoles; de soulager la solitude et l'isolement...

Les services offerts :

- Accompagnement – transport
- Popote roulante
- Visites d'amitié



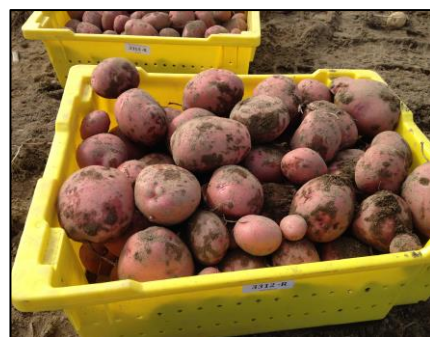
Qui peut faire du bénévolat ?

Tout le monde peut faire du bénévolat. Pour informations, composez le 418-294-1445 ou rendez-vous au 896, rue de Puyjalon – bur. 202. Vous pouvez également déposer votre demande en ligne sur le site www.jebenevole.ca

Je m'accomplis, j'accompagne 

CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE DU QUÉBEC

Saviez-vous que le *Centre de recherche Les Buissons* a changé de nom au cours de l'année 2018? De ce fait, le **Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec (CRPTQ)** a été créé.



Saviez-vous que l'équipe se consacre à des travaux de recherche très pointus ? En effet, à chaque année :

- Plus de **1 300** clones de plantes in vitro sont maintenus en banque ;
- Plus de **500** croisements sont réalisés en serres ;
- Plus de **43 000** graines de pommes de terre sont obtenues pour générer de nouvelles sources de variétés ;
- Plus de **1 800** analyses d'ADN sont effectuées afin de dépister des maladies importantes ;
- Plus de **30 000** variétés et parcelles sont mises en essais ;
- Le Consortium est en synergie avec différents comités de producteurs et productrices provenant de toute la province ;
- Le Consortium travaille avec plus de **30** collaborateurs provinciaux impliqués dans des projets, partenariats et collaborations ;
- Des collaborateurs internationaux situés en Amérique latine et dans les Caraïbes sont impliqués dans des projets d'essais de variétés développées au CRPTQ.

Ainsi, le CRPTQ est unique au Canada étant donné son mandat, son expertise et ses partenaires fondateurs.

Compter sur un centre de recherche de ce calibre dans sa municipalité peut comporter, certes, de la fierté chez les citoyens, cependant des responsabilités y sont rattachées.



La circulation de personnes et de véhicules dans les champs du centre est interdite et doit être exclusivement réservée aux employés afin de limiter, entre autres, tout transport de terre pouvant contenir des traces de maladies ou d'insectes. Le non-

respect de cette règle fondamentale par la population pourrait ultimement entraîner de sérieux enjeux pour l'organisation, dont les plus graves pourraient se traduire par une perte de confiance de la part des partenaires financiers, des pertes d'emplois puis, la fermeture.

Puisque cette option n'est aucunement envisageable pour la municipalité et ses citoyens, il importe d'être vigilants et de se sensibiliser, les uns les autres, face à ce règlement. Que ces terres appartiennent au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ne signifie donc en aucun cas que ces terrains sont la propriété de tous.

Un autre grand enjeu relativement à la santé publique doit être communiqué à la population, c'est le fait qu'une pomme de terre en cours de développement variétal peut être toxique à la consommation. Effectivement, au cours du processus de développement de variétés des tests de toxicité doivent être effectués. Ainsi, une personne pourrait se retrouver gravement malade si elle consommait des pommes de terre toxiques.

En ce début d'été 2019, le CRPTQ remercie d'avance les citoyens qui respecteront la fragilité de cet environnement de recherche agricole. Ce comportement responsable permettra d'accroître encore plus notre fierté d'être citoyen et citoyenne de Pointe-aux-Outardes !





Table locale de concertation
des aînés de Manicouagan

Journée de lutte contre la maltraitance aux aînés

**Les aînés de la Manicouagan sont conviés à
un dîner avec conférence et exposants.**

Le 13 juin 2019, à 11h au Pavillon Mance,

41 avenue Mance, Baie-Comeau

Conférence « Bien oui, on est encore capable »

par Étienne Provençal

Retraité de l'enseignant en biologie.

Plus de 12 exposants d'organismes offrant des
services aux aînés de la région seront sur place.

Coût 5\$, réservation nécessaire :

Par email : table.ainesmanicouagan@hotmail.com
ou téléphone : 418-589-5188

Laissez votre nom, no de tél. et email (si possible)

Lise Arsenault, présidente



BINGO RÉGULIERS À TOUS LES JEUDIS à 19 h 30

Spécial bingo le 1^{er} jeudi de chaque mois :
total des prix 3 600\$

Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201506016877-01

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

TOTAL DES PRIX :

Régulier	Spécial
3 200\$	3 600\$

	<u>CARTE</u>	<u>PRIX</u>	<u>PRIX</u>
1-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	bleu	200 \$	200\$
2-tour en T L : en haut ou en bas	orange	250 \$	250\$
3-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	vert	200 \$	200\$
4-tour du FREE	jaune	250 \$	250\$
Bonanza : 3 bingos sur la même carte		300 \$	400\$
5-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	rose	200 \$	200\$
6-tour en X	grise	250 \$	250\$
7-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles,	olive	200 \$	200\$
8-tour : 1^e carte pleine	brun	1 000 \$	1 200\$
2^e carte pleine	brun	350 \$	450\$

Réclamation des prix : Les gagnants doivent se présenter avec la **feuille gagnante complète** à la Télévision régionale de la Péninsule au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes, le **vendredi de 9 h à midi** et du **lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h** et le **jeudi de 8 h 30 à 19 h 30**.

Points de vente :

Pointe-aux-Outardes : Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel : Suzanne Imbeault, 155, 4^e rue, Parc Langlois, au Marché du Centre

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (418-567-2650)



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2019

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Lundis : Ordures **Vendredis : Recyclage**
Lundi, le 24 juin et le 1^{er} juillet : Installation fermée

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

- ✔ Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
- ✔ Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- ✔ Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- ✘ Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE

1 2 3 4 5 6 7

- ✔ Bouteilles
- ✔ Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- ✔ Bouchons et couvercles de plastique
- ✘ 6 7
- ✘ Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

- ✔ Bouteilles, contenants, pots
- ✘ Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

- ✔ Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- ✔ Boîtes de conserve, couvercles
- ✔ Canettes métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)
 du mardi au samedi de 8h à 17h
 800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :
 du mardi au samedi de 9h à 17h
 800, avenue E.-Schlemm

COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal

Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (lundi soir) : 418-567-9529

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Mardi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h	13h à 16h30
Vendredi	8h à 12h	Fermé

DATE DE TOMBÉE

PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans le Cacardeur - édition juillet 2019 est

vendredi, le 21 juin.



..... OPÉRATION CITOYENNE

Activité écologique de nettoyage

**SAMEDI 8 JUIN 2019
10H00**



**Ouvert à toute
la population**

Dîner offert &
prix de présence

Pour plus d'infos
418 378-8173



Rendez-vous au secteur de votre choix

Rivière Manicouagan

Stationnement

à l'intersection

du blvd Manicouagan

et de la rue Papineau

Rivière Amédée

Passerelle

au bout

de la rue Bossé

Plage Champlain

Stationnement du

terrain de Balle

avenue Champlain